

PV du Conseil Municipal - Séance du 03 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois décembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme BAS Christelle, Maire

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice: 14

Ayant pris part à aux délibérations : 12 Date de la convocation : 29/11/2024

Séance ouverte à 20h30

<u>Présents</u>: MM. Mmes: AUGIER François, BAS Christelle, CAVASIN Margaret, CLAVEL-GRABIT Christophe, DAVID Jean-Noël, GAUDRAY Catherine, GUILLOT-JEROME Stéphane, PETIT Elodie, QUILLON Fabrice, RABATEL Mickaël, SAVOYAT Karine, VALDIVIA Géraldine (arrivée à 21h15)

Excusés:, DENISSE Bruno, GUERAUD-PINET Pauline

<u>Absents</u> : Néant **Pouvoirs** : Néant

Secrétaire de séance : SAVOYAT Karine

Ordre du jour :

- Approbation CR du conseil précédent
- CR Commissions communales
- CR Commissions intercommunales
- Délibérations diverses
- Points divers :
 - Point projet vidéo protection
 - Point projet sécurisation Marlieu
 - Organisation des vœux de la municipalité du 5/01
 - Information usine Plastim
 - Demande de cession de voiries

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 10 septembre 2024, valide ce dernier, à l'unanimité des membres présents.

CR DES COMMISSIONS COMMUNALES

BATIMENTS

Travaux

L'entreprise HUGONNARD est déjà intervenue pour la MAM. Elle doit intervenir rapidement pour l'Eglise et l'école.

Église

Un Devis de menuiserie a été reçu pour la réfection de 2 fenêtres et l'œil de bœuf de l'Eglise pour un montant : 8618€

Un Devis du charpentier a été reçu pour la réfection de poutres du toit de l'Eglise : 17563€ HT Ces dépenses seront à prévoir au budget 2025 et il faudra voir s'il est possible d'obtenir une subvention.

De plus quelques tuiles ont été déplacées. Il faudra prévoir de les remplacer.

URBANISME

Affaire CAUX => affaire classée sans suite par le procureur de la république Affaire TEILLON (Terrain au Bas Montagnieu dépôt de remblais). Propriétaire avait été condamné à payer des indemnités. Aucun paiement n'avait été effectué à ce jour.

VOIRIE

Lotissement chemin de la Plantaz

Les copropriétaires souhaitaient procéder à une cession de la voirie du lotissement + chemin piétonnier accédant au chemin de puy caillot à la commune (document reçu du notaire en mairie sans discussion préalable). Si la proposition est refusée, le chemin piéton qui relie le lotissement au chemin de Puy Caillot pourrait être condamné par les propriétaires.

Décision du Conseil Municipal : refuse de reprendre les voies ou chemins privés.

Etang Les Charmosses

Un mandataire judiciaire sollicite commune pour savoir si la commune est intéressée pour la reprise des étangs des Charmosses suite à liquidation judiciaire du propriétaire.

<u>Une</u> rencontre a eu lieu avec Mme MOLLION du service voirie des Vals du Dauphiné pour nous présenter le projet de sécurisation de Marlieu et la proposition d'aménagement.

AFFAIRES SOCIALES / CCAS

Mutuelle communale

Prochaine permanence vendredi 24 janvier 2025

Colis aux ainés

51 colis achetés au P'tit Montagnieu, seront distribués au plus de 70ans absents au repas pour les fêtes de fin d'année

Ateliers Mémoire proposés par la CARSAT

Le dernier atelier mémoire a eu lieu le 21 octobre 2024.

Bilan fait avec les 2 groupes : retours très positifs tant sur le contenu que sur l'animation.

Autres souhaits pour les prochains ateliers :

- Bien vivre sa retraite
- Code de la route
- L'équilibre
- Le sommeil.

Nettoyage de Printemps

Il aura lieu le samedi 12 avril 2025 le matin.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Cantine:

Chrystelle FROT a repris son poste : cantine + ménage + bus. Sylvie GUILLOT remplace ponctuellement Patricia GINET

Ecole: Géraldine Valdivia a fait un retour sur le conseil d'école qui a eu lieu le 07/11/2024

VIE ASSOCIATIVE

Marché de Noël:

Une belle journée. Satisfaction générale.

VIDEO SURVEILLANCE

M. RABATEL présente le cahier des charges élaboré suite au diagnostic de la gendarmerie afin de consulter des prestataires.

Sites définis pour la mise en place des caméras :

- Carrefour P'tit Montagnieu
- Mairie / service technique
- Ecole Eglise
- Stade / entrée commune Nord/Ouest
- Lavoir
- Arrière cimetière

Accord du CM pour que Mme le Maire lance les consultations auprès des entreprises en vue de faire des demandes de subventions

POINTS DIVERS

Déploiement de la fibre : il débutera le 11 décembre 2024

Employé communal: Des rendez-vous ont eu lieu, mais à ce jour aucun profil n'a été retenu

<u>Usine PLASTIM</u>: la liquidation judiciaire a eu lieu le 28/11. Licenciement des 7 salariés.

Le CM reste en veille sur le devenir des locaux actuels étant donné qu'ils sont situés au cœur du village.

Risque de coûts très élevés en raison de frais de dépollution du site.

C. BAS se renseigne auprès des propriétaires.

<u>Colis personnel communal</u> : des colis ont été réalisés pour le personnel avec les produits des exposants du Marché de Noël

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le maire clôt la séance à 23h15

Prochaine séance prévue : le 21/01/2024 à 20h00

Le maire Le secrétaire de séance Christelle BAS Karine SAVOYAT